



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 30 mai 2023

N°83/H030

Commission Territoires

Bilan 2022 des producteurs de la statistique publique

Sommaire

Services producteurs intégrés dans ce bilan :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE Insee Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) Département de l'action régionale (DAR).....	3
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR Direction générale des collectivités locales (DGCL) Département des études et des statistiques locales (DESL).....	7
Annexes : Texte des avis du programme de moyen terme 2019-2023.....	12

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AVG : Avis généraux

TRT : commission « Territoires »

Les textes des avis généraux et des avis de la commission « Territoires » figurent en annexe.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
Insee
Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
Département de l'action régionale (DAR)

0. Éléments de contexte en 2022

L'activité du département de l'action régionale (DAR) est largement orientée vers les études : réalisation d'outils et élaboration de méthodologies par la division analyse urbaine (DSAU), réalisation d'études, coordination des travaux des services études diffusion (SED) en région, pilotage des investissements réalisés par les pôles de services de l'action régionale (PSAR) et des travaux des autres pôles.

Mais le DAR produit également des données localisées à différents niveaux géographiques (PIB régionaux, données carroyées, etc.). Il construit des indicateurs et des tableaux de bord à partir des données provenant d'autres producteurs, notamment des indicateurs sur les quartiers de la politique de la ville. Ces travaux permettent d'une part d'alimenter le site insee.fr et d'autre part de répondre à la demande des acteurs publics nationaux et régionaux et par-delà au grand public.

Les travaux de 2022 ont encore été marqués par le suivi de l'impact de la crise sanitaire, dans la suite des travaux menés depuis 2020. La demande des acteurs publics locaux en information conjoncturelle s'est cependant faite moins pressante, et les notes de conjoncture régionales sont revenues à un rythme trimestriel dans la plupart des régions.

Les travaux du DAR ont également été marqués par les suites du rapport de l'Inspection générale de l'Insee sur les études en économie géographique, de fin 2019. Le plan d'actions a été arrêté en avril 2020, et les premières actions ont été menées dès 2020. Les axes de ce plan d'actions sont notamment la rédaction de publications nationales par les services études et diffusion (SED) et le développement des approches territoriales dans les productions de la direction générale (4-pages, Insee Références, produits de diffusion).

Enfin, en 2022, le cycle de mise à jour des zonages d'étude se termine, avec la publication de la nouvelle version des bassins de vie.

1. Travaux en 2022

Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets principaux du service :

- *qui ont débuté en 2022 (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2022)*
- *ou qui étaient toujours en cours en 2022 (i.e. dont l'instruction ou le déploiement était toujours en cours en 2022)*
- *ou qui sont entrés en production en 2022.*

Pour chaque projet mis en production en 2022 qui contribue à un ou des avis de moyen terme du Cnis, est précisé le code de l'avis ou des avis concernés (en référence aux annexes 1 et 2).

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Une refonte du dispositif Filosofi (fichier localisé social et fiscal) est en cours, pour l'adapter et le pérenniser suite à la disparition de la taxe d'habitation, afin de continuer à produire et même enrichir les indicateurs territoriaux sur les niveaux de vie et la pauvreté.

Une refonte de l'application Base Permanente des Équipements (BPE) est en cours pour l'adapter à l'architecture informatique. La nouvelle application intégrera une nouvelle gestion des métadonnées, des contrôles qualité systématisés ainsi qu'une meilleure géolocalisation des équipements.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Des données carroyées issues de Filosofi ont été diffusées à l'été 2019, puis au premier semestre 2022. Une mise à jour de ces données carroyées sera produite, à partir du fichier Filosofi 2019, et diffusée au premier semestre 2023.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Le zonage en bassins de vie de 2012 est en refonte en 2022. Un bassin de vie est constitué d'un pôle (commune présentant au moins la moitié des équipements de la gamme intermédiaire de la BPE) et de sa zone d'attraction. Outre l'actualisation de la liste des équipements servant à définir les pôles et leur aire d'attraction, le nouveau zonage découpe certaines grandes unités urbaines en plusieurs bassins de vie, alors qu'elles étaient considérées en 2012 comme un grand bassin de vie. La nouvelle méthode permettra de construire des pôles constitués de plusieurs communes complémentaires dans les espaces les moins denses. Ce zonage contribue à répondre aux avis de moyen terme du Cnis **TRT3** et **TRT9**.

Par ailleurs, une version détaillée de la grille de densité a été diffusée, toujours calée sur la méthodologie européenne. Par rapport à la grille de densité précédente à 3 niveaux, cette nouvelle grille introduit des subdivisions parmi les communes rurales et parmi les communes de densité intermédiaire. Ce zonage contribue à répondre à l'avis de moyen terme du Cnis **TRT3**.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le Tableau de bord de l'économie française (TBEF) dématérialisé a été mis en place au printemps 2021, avec des indicateurs nationaux et européens produits par l'ensemble du service statistique public. À l'été 2022, il a été enrichi d'un volet territorial, principalement sous forme de cartes de France par départements. Cet outil contribue à répondre à l'avis général de moyen terme du Cnis **AVG5**.

En amont des élections législatives, l'Insee a publié le 2 mai 2022 sur son site des portraits pour l'ensemble des 577 circonscriptions législatives (hors celles des Français de l'étranger) :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6436315?sommaire=6436478>

Ces fiches fournissent des éclairages les plus récents possibles sur le territoire de la circonscription, les caractéristiques de la population résidente ou encore le logement. Elles participent ainsi à alimenter le débat public en diffusant des indicateurs économiques et sociodémographiques sur un zonage complexe et peu connu. En effet, dans les grandes villes, les contours des circonscriptions ne suivent pas forcément les limites communales, ce qui rend l'information peu disponible à cette échelle.

Les indicateurs sont à chaque fois présentés sous forme de cartes, tableaux et graphiques, avec des comparaisons avec le niveau national de manière à éclairer le lecteur sur les spécificités territoriales. Les données associées ainsi que le fond cartographique permettant de représenter les contours des circonscriptions ont également été mis en ligne.

Le produit a rencontré un vif intérêt de la part des journalistes (presse nationale et régionale), des acteurs locaux (préfets...) et des chercheurs. Il contribue à répondre à l'avis général de moyen terme du Cnis **AVG5**.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2022

Sans objet.

3. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Emploi et taux de chômage localisés, par région et département (Informations rapides ; trimestriels)	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6540293	AVG 5	TRT 1
La grille communale de densité à 7 niveaux (document de travail)	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6443039		TRT 3
Un habitant sur sept vit dans un territoire exposé à plus de 20 journées anormalement chaudes par été dans les décennies à venir (Insee Première n°1918)	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6522912		
Produits intérieurs bruts régionaux de 2000 à 2020 : D'importantes disparités, de l'outre-mer à l'Île-de-France (Insee Première n°1900)	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6440639		
Dans la filière spatiale en France, 1 650 sociétés diversifiées et une soixantaine de pure-players (Insee Première n°1919)	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6525061		

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Direction générale des collectivités locales (DGCL)
Département des études et des statistiques locales (DESL)

0. Éléments de contexte en 2022

Le département des études et des statistiques locales (DESL) de la direction générale des collectivités locales (DGCL) recueille, contrôle, traite et analyse des données provenant essentiellement de sources administratives dans le domaine des collectivités locales : finances et fiscalité locales, suivi des agents de la fonction publique territoriale, suivi de la composition des structures locales. Il répond aux demandes internes sur ces domaines et exploite les sources statistiques disponibles en mettant à disposition les résultats, données et études produites sur ces thématiques. Le département a en outre la responsabilité du système d'information sur l'intercommunalité (Aspic-Banatic). Le chef du département est co-rapporteur de la Commission Territoires et de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp), deux commissions du CNIS.

Dans le cadre de ses publications récurrentes (rapport pour l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale (OFGL) et BIS par niveau de collectivités), le SSM a produit des travaux relatifs à la poursuite de l'analyse des effets de la crise sanitaire sur les finances locales en 2021, en portant toujours une attention particulière à l'examen des disparités relatives aux situations financières entre collectivités. Par ailleurs, dans le courant de l'année 2022, le SSM a été fortement mis à contribution pour examiner les effets de la reprise de l'inflation, notamment pour les produits énergétiques et alimentaires, sur les dépenses des collectivités locales. En lien avec la sous-direction des finances locales de la DGCL, plusieurs jeux de simulations de l'impact de la hausse de prix ont été réalisées, principalement à destination interne sous forme de notes informelles.

1. Travaux en 2022

Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets principaux du service :

- *qui ont débuté en 2022 (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2022)*
- *ou qui étaient toujours en cours en 2022 (i.e. dont l'instruction ou le déploiement était toujours en cours en 2022)*
- *ou qui sont entrés en production en 2022.*

Pour chaque projet mis en production en 2022 qui contribue à un ou des avis de moyen terme du Cnis, est précisé le code de l'avis ou des avis concernés (en référence aux annexes 1 et 2).

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Dans le cadre de la préparation des résultats des bilans sociaux 2019 (nouvellement rapport social unique à partir de la campagne 2020), la refonte de la méthodologie des traitements statistiques engagée en 2021 a été finalisée début 2022 afin que l'analyse des informations statistiques ainsi disponibles puisse être conduite au printemps et à l'été. La synthèse des résultats publiée conjointement avec le CNFPT est désormais disponible et validée. La mise en ligne sera effective fin novembre ou début décembre 2022 (**avis TRT10**).

Parallèlement, les travaux de lancement de la collecte du RSU (rapport social unique) au 31/12/2021 ont été conduits en lien avec les centres de gestion, et tout particulièrement le centre de gestion de la grande couronne situé à Versailles. Ce dernier a réalisé les développements techniques nécessaires pour que le portail « données sociales » soit en mesure d'intégrer les évolutions prévues par le RSU 2021, prévues par l'arrêté du 10 décembre 2021 (paru en janvier 2022) fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044930851>).

Ainsi, l'existence de ce portail numérique développé par les centres de gestion ayant été reconnue par la loi d'août 2019 de transformation de la fonction publique, son utilisation a vocation à constituer le canal privilégié de collecte de l'information statistique pour le RSU. Outre la simplicité que cette option offre, cette solution représente également une garantie en termes de qualité de l'information recueillie grâce notamment à des contrôles de cohérence en cours de saisie.

Toutefois, afin de maintenir en parallèle la possibilité de recourir à un fichier d'échange prédéfini pouvant être réinjecté dans la plateforme des centres de gestion, des travaux ont été nécessaires de la part du DESL pour préparer la partie métier de ce cahier technique, la partie informatique étant prise en charge par les centres de gestion. Ces informations fournies par le fichier d'échange ont pu être appliquées par les éditeurs de logiciels RH afin d'être compatibles avec les Systèmes d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) des collectivités (notamment les plus grandes collectivités).

Pour mettre en œuvre cette solution, la DGCL et les centres de gestion ont donc défini un cahier des charges technique permettant *in fine* de créer ce fichier d'échange de type CSV, conçu selon une norme en adéquation avec les fonctionnalités techniques attendues par les centres de gestion et compatibles avec les besoins de la DGCL en termes d'exploitation statistique des données collectées.

Enfin, les travaux de maîtrise d'œuvre (MOE) de refonte technique et fonctionnelle de l'application Aspic-Banatic ont véritablement commencé au quatrième trimestre 2022. Les crédits nécessaires à cette refonte avaient pu être engagés au début de l'été 2022. Pour mener à bien ce chantier, le SSM est accompagné par une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Trois lots de développements sont prévus par le prestataire assurant la MOE. La refonte doit se dérouler jusqu'à la fin de 2023. Des crédits complémentaires ont donc été demandés sur le budget informatique de 2023 de la DGCL (**avis TRT1, TRT10**).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Afin de caractériser les finances des communes concernées par la politique de la ville, un travail innovant permettant de dresser une analyse de la situation financière des communes abritant au moins un quartier « politique de la ville » a pu être mené (BIS n°161 : « Bien que plus fragiles, les

finances des communes avec un quartier politique de la ville - QPV - ont moins subi les conséquences de la crise sanitaire de 2020 que les autres communes ») (**avis TRT1, TRT10**).

Parallèlement, dans le domaine de la fonction publique territoriale, des travaux ont été engagés sur des sujets non traités jusqu'à maintenant, en particulier autour des effectifs des apprentis dans la FPT et de leur profil (BIS 168 : « Les apprentis dans la fonction publique territoriale en 2020 : effectifs, profil sociodémographique et emploi selon le type de collectivité ») (**avis TRT10**).

D'autres travaux d'études engagés en fin d'année 2022 devraient aboutir au début de l'année 2023 (une analyse des finances des communes classées comme rurales au sens de la grille de densité de l'Insee, et des analyses sur plusieurs années des dépenses par fonction des départements et des régions).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Dans le cadre de la refonte de l'application Aspic-Banatic, les travaux de révision du référentiel des compétences des EPCI se sont poursuivis pour se conformer aux éléments du droit les plus récents en vigueur, en distinguant les compétences obligatoires et les compétences facultatives, en lien avec la sous-direction des compétences et institutions locales (CIL) de la DGCL.

Par ailleurs, dans le domaine des dépenses des collectivités locales ventilées par fonction, un travail spécifique a été conduit dans le but d'établir un nouveau référentiel commun aux différentes nomenclatures relatives à chaque niveau de collectivités, directement compatible avec la nomenclature M57 qui constituera la référence pour l'ensemble des collectivités à partir de 2024 et que les collectivités, les plus grandes notamment, adoptent progressivement. Ces résultats ont été mis en ligne dans notre annuaire statistique « collectivités locales en chiffres 2022 – chapitre 4 » <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2022>. Afin de présenter ces travaux aux SSM intéressés, une réunion est organisée fin novembre 2022, en lien avec la DMCSI.

Parallèlement, dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle version du zonage des AFR 2022-2027 (aides à finalités régionales), dispositif de l'UE, le SSM a également apporté son appui méthodologique et de connaissance des sources, à la sous-direction cohésion et aménagement du territoire (CAT) de la DGCL.

Enfin, dans le cadre de la révision des zones de revitalisation rurale (ZRR), en lien avec la sous-direction cohésion et aménagement du territoire (CAT) de la DGCL, le SSM a élaboré plusieurs simulations en retenant différents scénarios consistant soit, à conserver les critères existants mais en actualisant les données, soit à intégrer de nouveaux critères. Ces éléments ont servi à établir des propositions pour les cabinets ministériels à l'été 2022.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le portail www.open-collectivites.fr mis en production fin 2021 fait désormais partie du paysage et de l'écosystème des outils disponibles pour accéder plus aisément aux informations statistiques sur les collectivités locales (**AVG8**). Il a en outre fait l'objet d'une présentation à la séance d'automne de la commission Territoires du Cnis consacrée aux avancées récentes et à venir en matière de statistiques relatives aux collectivités locales, faisant écho à l'avis de moyen terme du Cnis **TRT10**.

Par ailleurs, le DESL a mis en place des déclinaisons régionales de certaines statistiques publiées dans « Collectivités locales en chiffres 2022 » (les collectivités locales et leur population, les comptes consolidés des collectivités locales et leur décomposition par région, les élus locaux).

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2022

Sans objet

3. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Vulnérabilité croissante des approvisionnements originaires de Chine	https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_93.pdf		
Les collectivités locales en chiffres 2022 (avec données supplémentaires par région)	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2022	AVG5	TRT1 / TRT10
Rapport pour l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) – édition 2022	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/rapports-observatoire-des-finances-et-gestion-publique-locales-ofgl		TRT 1 / TRT2 (annexe sur les finances outre-mer revue)
Synthèse des bilans sociaux 2019 (mise en ligne fin novembre / début décembre)	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonction-publique-territoriale/resultats-statistiques-des-bilans-sociaux		TRT10
Bis 161 - Les finances des communes avec un quartier politique de la ville (QPV)	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/BIS%20161%20Communes%20avec%20QPV.pdf		TRT1 / TRT10
Bis 162 - La part des femmes parmi les élus locaux (avec des données supplémentaires	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/2022/bis/BIS%20C3%A9lus%20locaux%202022.pdf	AVG5	TRT10

par région)	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/2022/bis/Tab%20R%C3%A9gions%20%C3%89lus%20locaux-2022.xlsx		
Bis 163 - Le nombre de communes et d'EPCI à fiscalité propre	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/Statistiques/BIS_163%20interco%202022.pdf	AVG5	TRT10
Bis 164 - La fiscalité directe locale en 2021	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/2022/BIS_164_Fiscalit%C3%A9_locale_2021.pdf	AVG5	TRT1 / TRT10
Bis 165 - Les finances des collectivités locales en 2021	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Finances%20locales/BIS%20165%20-%20les%20finances%20des%20collectivit%C3%A9s%20locales%20en%202021.pdf	AVG5	TRT1 / TRT10
Bis 166 - Les finances des départements en 2021	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/2022/BIS%20166%20-%20les%20finances%20des%20d%C3%A9partements%20en%202021(1).pdf	AG5	TRT1 / TRT10
Bis 167 - Les finances des régions et des CTU en 2021	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/BIS%20167%20-%20les%20finances%20des%20r%C3%A9gions%20en%202021.pdf		TRT1 / TRT10
BIS 168 – Les apprentis dans la fonction publique territoriale en 2020 (mise en ligne le 15/11/2022)	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-de-la-dgcl		TRT1 / TRT10
BIS 169 – Les effectifs dans la FPT au 31/12/2021 (mis en ligne le 16/12/2022)	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-de-la-dgcl		TRT1 / TRT10

Annexes : Texte des avis du programme de moyen terme 2019-2023

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du Cnis (liste exhaustive)

Développement durable

AVG 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AVG 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AVG 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AVG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AVG 7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AVG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Annexe 2 - Avis de moyen terme de la commission Territoires du Cnis (liste exhaustive)

Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

TRT 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition.

TRT 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

Des outils et méthodes

TRT 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés, par exemple le fonctionnement du marché du travail, le développement de l'urbanisation, l'interdépendance entre les territoires, ou encore les spécificités agricoles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

TRT 4. Améliorer le géocodage

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

Des thèmes

TRT 5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

TRT 6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

TRT 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

TRT 8. Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

TRT 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

TRT 10. Étendre l'information sur les collectivités locales

Le Conseil soutient le développement d'un système d'information partagé entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir les portraits de territoire et permettre des analyses comparatives.